



Air France

« Une entreprise prospère est une entreprise qui doit partager sa valeur avec tous ses salariés »

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



Février 2023



Laurence Demigné
Secrétaire Générale CFE-CGC AIRFRANCE

Après 3 années de crise, l'activité AF en 2023 va être quasiment au même niveau que 2019. Ce redémarrage est une bonne nouvelle. Il est surtout le résultat de notre travail et de notre implication, des efforts de tous (personnels sol, PNC et PNT).

La CFE-CGC AIRFRANCE défend l'idée que les salariés doivent retrouver des perspectives positives concernant leur emploi, leur rémunération et leurs conditions de travail.

C'est pourquoi, nous nous battons pour défendre nos droits sociaux que nous avons su sauvegarder depuis 2020 même s'ils sont dégradés. Notre stratégie est simple : « **Défendre l'intérêt des techniciens, maîtrises et cadres d'Air France** ».

Nous avons toujours été contre les départs contraints et avons toujours su prendre nos responsabilités, notamment lors de cette crise, afin de préserver nos emplois et notre entreprise,

en signant l'accord d'Activité Partielle Longue Durée en 2020. Mais **nous savons dire NON** quand notre signature dessert les salariés.

C'est pourquoi, nous n'avons pas signé la prolongation de l'ALPD car le texte imprécis laissait trop de possibilités de perdre à nouveau du pouvoir d'achat.

Loin des clivages syndicaux souvent stériles, nous souhaitons apporter une autre vision du syndicalisme trop souvent caricaturé à tort ou à raison, basée notamment sur :



L'humain : grâce aux équipes de la CFE-CGC, Techniciens, Maîtrises et Cadres, chacun y trouve sa place. Nous croyons profondément à l'intelligence collective composée de profils totalement différents (agents de piste, mécaniciens avions, ingénieurs informatiques, agents commerciaux ou de vente, RH, managers...).



L'apolitisme : n'étant affiliés à aucun parti politique, nous avons notre indépendance et une totale liberté de choisir, ce qui fait notre force.



La diversité : 2 femmes à la tête de la CFE-CGC, Laurence Demigné et Cécile Tamalet, non pas pour répondre à des quotas de parité mais par reconnaissance de leurs compétences.



Adhésion :-)

Le mail : dome.cfecgcaf@gmail.com

Le site : CFE-CGC Air France

La CFE-CGC **c'est faire** face à la perte du pouvoir d'achat

Notre refus de signer la 1^{ère} version de l'avenant à la Convention Collective a permis d'ouvrir de nouvelles négociations et d'obtenir le maintien de:

- ✓ 3 CA03 en 2022 et au-delà
- ✓ La PVI pour les cadres au forfait
- ✓ La garantie de la PUA de 1200 €
- ✓ Les IKV, IKS et IKD
- ✓ Le versement de la prime d'intéressement 2019, d'une prime compensatrice de 160 € (PEPA) et de la PFA en décembre 2021.



INFLATION/NAO : Nous avons été les seuls à écrire pour demander la réouverture de négociations salariales (NAO) pour tous les salariés (cadres et non cadres), face à la première inflation.

Nous avons obtenu en mars :

- ✓ 8% d'augmentation des IKV/IKS/IKD jusqu'aux prochaines NAO de mai 2023
- ✓ Le doublement de la PEPA (prime Macron) avec versement anticipé
- ✓ Le versement à 100 % de la PVI pour les cadres forfaitisés.

Nous continuons à revendiquer et négocier l'équité :

- ✚ Une prime compensatrice pour les personnes exclues de la prime Macron, soit 29% des salariés sol, dont 59% des cadres
- ✚ Une ouverture de discussion sur la rémunération de l'encadrement
- ✚ Des augmentations générales et une prime de 1000 € pour tous, face à la perte de pouvoir d'achat.



Grâce à votre vote, vous nous donnez les moyens d'agir :

« Une entreprise prospère est une entreprise qui partage sa valeur avec tous ses salariés », ce qui se traduit sur plusieurs plans :

- **Sauvegarde de nos emplois** en privilégiant le maintien dans le bassin d'emploi, sans départ ni mobilité contraints, et en améliorant les conditions des mobilités par la revalorisation des primes conventionnelles
- **Evolution professionnelle** qui doit s'accompagner de formations adaptées et de parcours motivants
- **Reconnaissance salariale** par une NAO qui reflète l'inflation et les résultats de l'entreprise
- **Management engagé** en négociant les conditions d'évolution et de rémunération de l'encadrement
- **Partage de la valeur** grâce à des accords d'intéressement et de participation, et en ouvrant l'actionariat abondé aux salariés
- **Transition professionnelle** fin de carrière en améliorant les dispositifs proposés.



Avec la CFE-CGC,
Choisissez ceux qui agissent !

DATES DE VOTE

Du 13 février
au 6 mars

VOTEZ CFE-CGC